

SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE **SCoT 2030** DE LA GRANDE RÉGION DE GRENOBLE

COMITE SYNDICAL

6 JUILLET 2022

Le 6 juillet 2022 à 16 heures 45, le comité syndical de l'Établissement Public du SCoT, s'est réuni sur la convocation adressée en date du 29 juin 2022 par Madame Laurence THERY, Présidente, dans les locaux de la Communauté de communes Le Grésivaudan, à Crolles.

Nombre de délégués syndicaux titulaires en exercice au jour de la séance :	30
Nombre de délégués syndicaux titulaires présents ou représentés :	25
Quorum requis : 4 entités territoriales présentes ou représentées :	7
6 666 voix présents ou représentés :	8 180.83
Secrétaire de séance : Florent CHOLAT	

Titulaires présent(e)s :

Grenoble-Alpes Métropole : Pierre BEJAJI, Vincent FRISTOT, Florent CHOLAT, Philippe CARDIN, Dominique ESCARON

Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais : Nadine REUX

Bièvre Isère Communauté : Jean-Pierre PERROUD, Dominique PRIMAT

Communauté de Communes Le Grésivaudan : Jean-François CLAPPAZ, Laurence THERY

Communauté de Communes du Trièves : Claude DIDIER, Béatrice VIAL

Saint Marcellin Vercors Isère Communauté : Gilbert CHAMPON, Jean-Claude DARLET

Communauté de communes Bièvre Est : Dominique PALLIER, Roger VALTAT

Suppléants présent(e)s :

Grenoble-Alpes Métropole : Claudine LONGO suppléante de Nicolas PINEL

Bièvre Isère Communauté : Joël GULLON suppléant de Yannick NEUDER

Personnes ayant donné pouvoir :

Grenoble-Alpes Métropole : Franck FLEURY donne pouvoir à Philippe CARDIN

Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais : Bruno CATTIN et Anne GERIN donnent pouvoir à Nadine REUX

Bièvre Isère Communauté : Martial SIMONDANT donne pouvoir à Dominique PRIMAT

Communauté de Communes Le Grésivaudan : Coralie BOURDELAIN donne pouvoir à Laurence THERY – Olivier SALVETTI donne pouvoir à Jean-François CLAPPAZ

Saint Marcellin Vercors Isère Communauté : Albert BUISSON donne pouvoir à Gilbert CHAMPON

Absents :

Grenoble-Alpes Métropole : Pierre LABRIET, Laurent THOVISTE

Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais : Jean-Luc CORBET, Anthony MOREAU

Communauté de Communes du Trièves : Aurélie COHENDET

Objet : Rapport d'activité 2021

SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE **SCoT 2030** DE LA GRANDE RÉGION DE GRENOBLE

COMITE SYNDICAL DU 6 JUILLET 2022

DELIBERATION N° 22-VII-I

OBJET : DELIBERATION RAPPORT D'ACTIVITE 2021

Sur rapport de la Présidente,

Par renvoi aux dispositions applicables aux EPCI, les syndicats mixtes fermés doivent établir un rapport annuel d'activité dans les conditions définies par l'article L. 5211-39 du code général des collectivités territoriales.

L'année 2021 a permis aux nouveaux élus du comité syndical de l'Etablissement Public du SCoT de prendre connaissance de ses travaux mais surtout d'appréhender les enjeux majeurs du mandat en cours. Tirer les enseignements de l'évaluation du document en vigueur depuis 2012, intégrer les nécessités de sobriété foncière, les impératifs de résiliences, les évolutions du SCoT dictées par la loi : autant de chantiers ouverts auxquels le SCoT ne saura répondre qu'en menant un travail de coopération très étroit avec les intercommunalités de la grande région de Grenoble, comme avec les communes et tous les partenaires locaux. Les multiples ateliers menés au printemps ont mobilisé de nombreux élus dans tous les territoires, du décryptage de la loi Climat et Résilience d'août 2021 pour traduire l'objectif de « zéro artificialisation nette », aux défis du changement climatique qui s'imposent à nos territoires, entre nécessaires adaptations et obligations d'atténuation.

Ce rapport d'activité nous permet de revenir sur l'implication forte de l'équipe auprès des territoires (11 avis PLU, préparation des avis de la CDAC et de la CDPENAF) mais aussi pour organiser de nombreux temps forts : 10 bureaux et 4 comités syndicaux, 2 webinaires en début d'année et un séminaire en avril.

En 2021, nos réflexions ont également porté sur l'interterritorialité et le positionnement du SCoT, la réalisation d'ateliers territoriaux pour l'étude "Transitions sociétales", le lancement de la démarche TACCT (diagnostic et atelier transversal) ainsi que plusieurs publications sur les ressources en eau.

Le bilan financier 2021 que vous avez approuvé en mars dernier est sain, même s'il est frugal et qu'il devra nécessairement être adapté aux évolutions que nous nous fixerons pour notre SCoT.

L'année 2021 confirme donc une prise de conscience : l'aménagement de notre territoire doit revisiter ses modèles et ses priorités. L'année 2021 marque certainement la fin d'un cycle. Ce n'est que collectivement, en nous appuyant sur la diversité et la richesse des 261 communes et des sept intercommunalités membres, que nous saurons nous projeter dans la définition d'un nouveau récit. C'est à nous tous qu'il appartient dans les mois qui viennent d'en fixer les ambitions.

En conséquence, il est proposé au Comité syndical,

Vu les articles L. 5711-1 et L. 5211-39 du Code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu le rapport d'activité 2021,

Entendu le rapport de présentation,

Le Conseil syndical décide :

- de prendre acte de la présentation du rapport d'activité 2021 de l'EP SCoT de la grande région de Grenoble,
- d'approuver ledit rapport d'activité 2021,
- d'autoriser la diffusion du rapport d'activité 2021 de l'EP SCoT,
- de transmettre ledit rapport d'activité 2021 aux EPCI membres de l'EP SCoT.

Voix pour : 8 180.83

Voix contre : 0

Abstention : 0

Fait à Grenoble, le 6 juillet 2022

La Présidente



Laurence THERY